

Note explicative - Lancement du Conseil de circonscription

Le Conseil de circonscription est une instance non officielle et non obligatoire, que le Député souhaite mettre en œuvre afin de renforcer la participation des citoyens, et de tenir compte de leur avis dans le cadre de son activité de parlementaire. C'est une instance citoyenne, non partisane, ouverte à tous.

Ainsi, le Député donnerait la parole aux citoyens (salariés, demandeurs d'emplois, entrepreneurs, étudiants, retraités, associatifs...) afin qu'ils apportent leur avis et leur bon sens à la vie publique. Ils doivent être relativement autonomes car pas d'administration à l'appui.

Les membres du Conseil de Circonscription auraient prioritairement comme mission de :

- S'exprimer sur les projets de loi à partir de leur expérience, mais aussi pour proposer des lois ou modifications législatives
- S'engager sur des sujets et enjeux locaux

Composition du Conseil de Circonscription

Le Conseil regrouperait **24 membres**.

Elus pour **18 mois** (2 sessions dans la mandature . Juin 2019 à décembre 2020 et de janvier 2020 à juin 2022).

Il doit être :

- **paritaire**, 12 hommes / 12 femmes
- **le plus représentatif possible des catégories professionnelles et de situations possible**, (pour éviter la surreprésentation de catégories).
Par exemple, il y a environ 32% de retraités dans la Circonscription. Une projection au pro rata indiquerait la présence de 8 retraités. En fonction des candidatures dans les autres catégories, on peut indiquer à plafonnement à 10 retraités au sein du conseil.
- **composé de membres de tous âges** (possibilité de siéger dès l'âge de 18 ans),
Par exemple, au sein des populations de plus de 18 ans, les 18- 30 ans pèsent pour environ 20%. Nous projetons donc 5 membres de 18 à 30 ans.
- **une émanation de tous les secteurs de la circonscription**. Un découpage par bassin de vie est proposé, afin que le conseil de circonscription puisse être le plus représentatif du territoire. Ainsi, 4 territoires seraient dotés de 6 places réservées (Rambervillers / La Vôge / Epinal et première couronne / Moyenne Moselle).

Candidature à envoyer au cabinet parlementaire pour le 17 mai dernier délai, sous forme de CV et de lettre de motivation (Condition de recevabilité)

Si besoin, tirage au sort afin de respecter les critères pré établis. Un huissier de justice procéderait à ce tirage au sort.

Fonctionnement du Conseil de Circonscription

Tout comme un conseil municipal, des commissions appelées ateliers pourraient être créées, et des réunions en plénière seraient ouvertes au public.

Le Conseil de Circonscription se réunirait environ 1 fois par trimestre. **Animé par Stéphane VIRY**

S'agissant des ateliers, ils relèvent de périmètres larges et permettent aux membres de s'impliquer assez aisément et librement. Dès lors, ils pourraient relever des domaines suivants sur les 18 premiers mois :

- Transition Ecologique
- Vie associative
- Santé publique (dépendance, organisation du système de soins...)
- Société (Laïcité, fin de vie, ...)

Chaque atelier serait animé par **Martine GIMMILLARO** et **Cédric HAXAIRE**. Ils feraient état, lors des réunions en plénière, des travaux en atelier.

Le Conseil de Circonscription pourrait aussi avoir comme vocation de présenter quelques projets locaux, et des actions menées sur le terrain (exemple : centre-bourg de Rambervillers, école intercommunale de Rehaincourt...) afin de mettre l'accent sur des initiatives « remarquables ».

Une autre vocation du Conseil de Circonscription pourrait aussi être d'évoquer, autour de l'intervention d'un spécialiste/ d'une personnalité, un thème d'actualité et/ou de fond.

Annnonce et organisation

- Recueil des candidatures jusqu'au 17 mai (contact@stephanevirv.fr et 11, rue de la Préfecture 88000 EPINAL)
- Semaine du 20 au 24 mai : tirage au sort si besoin pour déterminer la composition du Conseil de Circonscription.
- Lundi 3 juin : réunion d'installation du Conseil de Circonscription, en invitant toutes les candidates et tous les candidats.
- Septembre/ Octobre : 2^{ème} réunion du conseil de circonscription.